



Syndicat National de la Météorologie

42 avenue Gaspard Coriolis – 31057 TOULOUSE CEDEX

E mail : syndicat.cgt@meteo.fr - Site : snmcgt.syndicatcgt.fr

Madame Monique Barbut, Ministre
de la Transition écologique, de la Biodiversité,
et des négociations internationales
sur le climat et la nature

Madame Françoise Gatel, Ministre de
l'Aménagement du territoire et de la
Décentralisation

Toulouse, le 13/10/2025

Objet : préavis de grève pour les journées du 20 octobre au 20 novembre 2025

Mesdames les Ministres,

Le Syndicat National de la Météorologie (SNM-CGT) s'oppose fermement aux orientations annoncées par le Premier Ministre François Bayrou en juillet dernier, portées également par le Premier Ministre Sébastien Lecornu depuis sa nomination. Ces mesures visent à réduire, voire à supprimer, des droits sociaux durement conquis, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers alloués à la Fonction publique et aux ministères placés sous votre responsabilité.

De telles réductions et suppressions entraîneraient des conséquences graves sur la vie quotidienne et la santé des agent·es.

Les agent·es placés sous votre responsabilité subissent depuis des années suppressions d'emplois, réorganisations de services, stagnation de leur rémunération et dégradation de leurs conditions de travail, avec des conséquences graves sur leur santé physique et psychologique. Cette situation résulte directement du manque de moyens.

Le SNM-CGT vous demande de revoir en profondeur votre politique : elle doit s'appuyer sur l'augmentation des moyens afin de garantir des conditions de travail dignes aux agent·es et un service public de qualité financé par l'État.

Le SNM-CGT revendique notamment :

--- Effectif ---

- des effectifs de fonctionnaires supplémentaires afin de permettre à Météo-France de remplir ses missions de service public appelées à s'intensifier avec le changement climatique, tout en améliorant les conditions de travail des agent·es ;
- la titularisation immédiate de tous les agent·es non titulaires qui le souhaitent ;
- l'intégration des postes actuellement sous-traités dans les directions donneuses d'ordre réalisant

des missions supports (restauration, propreté, sécurité, espaces verts, etc ...) jusqu'aux missions d'expertise (enquête interne, développement informatique, etc ...) en s'appuyant notamment sur le recrutement d'Ouvriers d'État ;

- le maintien à l'effectif cible dans les services en horaires postés concernés par des départs ou des congés maladie via le retour du système de brigadiers ;
- le retour à l'intervention directe par les prévisionnistes au niveau des régions pour la correction des données produites ;

--- Conditions de travail ---

- la reconnaissance de la pénibilité du service posté à Météo-France avec un droit de départ en retraite anticipé via le service actif ;
- l'application des durées maximum de travail journalières et hebdomadaires pour tous les agent.e.s, y compris les « cadres autonomes » ainsi que dans le cas d'astreintes ;
- la suppression de l'écrêtage du bilan, des KJMI en fin d'année et du plafonnement des REBL,
- la prise en compte, pour toutes et tous, du temps de transport domicile-travail ;
- la compensation horaire des astreintes à hauteur de 50 % de la durée de l'astreinte, cette compensation doit être intégrée dans l'organisation des services, avec mise en place d'effectifs supplémentaires et s'accompagner d'une valorisation de cette astreinte ;
- des jours de bonifications supplémentaires pour les services soumis à la saisonnalité ;
- la reconnaissance effective d'un repos minimum de 4 heures consécutives après 22 heures pour les vacations de nuit, avec le doublement des postes isolés pour assurer une bonne continuité du service ; la dispense de services de nuit pour les femmes enceintes ;
- pour les services postés, des effectifs suffisants pour éviter les cas de travail isolé, notamment la nuit où les postes doivent être systématiquement doublés ;
- un plan d'investissement massif de rénovation et de construction de bâtiments de bureau et de résidence, la mise aux normes de tous les bâtiments de Météo-France pour l'accès aux personnes en situation de handicap et la mise en œuvre des moyens techniques nécessaires pour améliorer l'adaptation du poste de travail et les conditions de travail ;

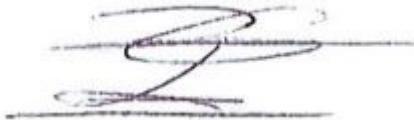
--- Rémunération & Compensations ---

- l'augmentation immédiate d'au minimum 10 % de la valeur du point d'indice avec équivalent pour les non-fonctionnaires, suivie de son indexation automatique sur l'inflation.
- l'intégration des primes ayant valeur de complément salarial dans le traitement indiciaire, dans le cadre d'une refonte des grilles indiciaires.
- la suppression du jour de carence et le rétablissement du 100 % de la rémunération versée au titre du congé maladie ordinaire.
- l'extension aux samedis et aux horaires de jour hors bureau de la bonification de 30 % actuellement appliquée le dimanche ; la bonification des heures de nuit portée à 100 % (au lieu de 20 %), accordée exclusivement en repos afin de compenser la pénibilité.
- l'indexation des indemnités de frais de déplacement et de travail de nuit sur le coût de la vie et/ou l'inflation, avec un rattrapage depuis la dernière revalorisation.
- une bonification horaire pour le temps passé en mission, une meilleure prise en charge des frais de repas et une meilleure prise en compte des temps de trajet en mission.
- la requalification en catégorie A de l'ensemble des TSM et le versement d'une indemnité égale à la différence de rémunération entre deux corps pour les agents sur des postes en recouvrement avec un corps supérieur ;
- l'octroi d'une subvention pour les agent·es travaillant sur les sites de Météo-France en lien avec ses services (personnel de ménage, thésards, étudiants civils, etc.) ; l'augmentation de la contribution employeur à la restauration pour les plus bas salaires de l'établissement ; la mise en place du repas à un euro pour les étudiants civils et les stagiaires.

Pour toutes ces raisons, le SNM-CGT dépose un préavis de grève sur la période débutant le 20 octobre 2025 et jusqu'au 20 novembre 2025. Cela vaut pour l'ensemble des agent·es de Météo-France, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval des dates du 20 octobre au 20 novembre 2025.

Notre organisation est disponible pour toute négociation portant sur les revendications du personnel.

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de nos salutations respectueuses.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "L. Pourchet".

Loïs Pourchet

Secrétaire général du SNM-CGT